

Rendez-vous **citoyen**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES RÉUNIONNAIS

#40 • MARS 2025

SUPPLÉMENT

**NOS
COMPÉTENCES**





Cyrille MELCHIOR
Président
Canton n° 17

LA COMMISSION PERMANENTE

 Serge HOAREAU 1 ^{er} Vice-Président Canton n° 22	 Laurence MONDON 2 ^e Vice-Présidente Canton n° 24	 Jean-Marie VIRAPOULLÉ 3 ^e Vice-Président Canton n° 5	 Béatrice SIGISMEAU 4 ^e Vice-Présidente Canton n° 21	 Rémy LAGOURGUE 5 ^e Vice-Président Canton n° 23	 Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY 6 ^e Vice-Présidente Canton n° 15	 Bruno DOMEN 7 ^e Vice-Président Canton n° 14	 Sophie ARZAL 8 ^e Vice-Présidente Canton n° 7
 Jeannick ATCHAPA 9 ^e Vice-Président Canton n° 6	 Augustine ROMANO 10 ^e Vice-Présidente Canton n° 25	 Éric FERRÈRE 11 ^e Vice-Président Canton n° 1	 Camille CLAIN 12 ^e Vice-Présidente Canton n° 16	 Gilles HUBERT 13 ^e Vice-Président Canton n° 3	 Thérèse FERDE 14 ^e Vice-Présidente Canton n° 20	 Philippe POTIN 15 ^e Vice-Président Canton n° 21	
 Sabrina TIONHOUE Membre Canton n° 22	 Dominique GONTHIER Membre Canton n° 24	 Adèle ODOON Membre Canton n° 17	 Jean-François PAVET Membre Canton n° 16	 Sidoleine PAPAUA Membre Canton n° 6	 Jean François NATIVEL Membre Canton n° 19	 Eglantine VICTORINE Membre Canton n° 19	 Aurélien CENTON Membre Canton n° 18
 Valérie RIVIÈRE Membre Canton n° 23	 Jean-Louis PAJANIAYE Membre Canton n° 20	 Louise SIMBAYE Membre Canton n° 1	 Jean-Yves LANGENIER Membre Canton n° 2	 Brigitte ADAME Membre Canton n° 11	 Jean-François HOAREAU Membre Canton n° 10	 Inelda LEVENEUR Membre Canton n° 13	 René SOTACA Membre Canton n° 4
 Monique ORPHÉ Membre Canton n° 9	 Bruno ROBERT Membre Canton n° 8	 Jeanne HOARAU Membre Canton n° 18	 Pascal MANGUÉ Membre Canton n° 15	 Fabiola LAGOURDE Membre Canton n° 3			

Vice-Président(e)

Membre de la Commission Permanente

 Brigitte ABSYTE Conseillère Départementale Canton n° 14	 Julie AROUBANI Conseillère Départementale Canton n° 4	 David BELDA Conseiller Départemental Canton n° 11	 Alexandra CLAIN Conseillère Départementale Canton n° 12	 Augustin CAZAL Conseiller Départemental Canton n° 7	 Nassimah DINDAR Conseillère Départementale Canton n° 10	 Isabelle ÉRUDEL Conseillère Départementale Canton n° 2
 Gérard FRANÇOISE Conseiller Départemental Canton n° 9	 Amandine HOAREAU Conseillère Départementale Canton n° 8	 Virgile KICHENIN Conseiller Départemental Canton n° 12	 Harry MUSSARD Conseiller Départemental Canton n° 13	 Viviane PAVET BEN HAMIDA Conseillère Départementale Canton n° 5	 Albert GASTRIN Conseiller Départemental Canton n° 25	

ÉDITORIAL



Les lois de décentralisation confèrent un certain nombre de missions au Conseil départemental.

En tant que « chef de file de l'action sociale », le Département œuvre fortement à amener de la solidarité en faveur des plus fragiles, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Ces publics sont accompagnés dans le cadre des compétences obligatoires du Département.

Mais, le Conseil départemental va au-delà de ces missions essentielles afin de favoriser la cohésion sociale et sociétale. Nous soutenons les familles, nous luttons contre les violences intrafamiliales. Nous avons un regard attentif et bienveillant en faveur de la jeunesse en quête de réussite éducative ou de repères sur le chemin de l'insertion. Nous créons les conditions de la dignité qui passent notamment par la lutte contre l'habitat insalubre et l'aide alimentaire. Nous sommes aux côtés de chaque citoyen, dès le plus jeune âge, au plus près de leurs besoins.

Le Département aménage aussi le territoire, comme en témoigne notre patrimoine départemento-domanial qui couvre près de 40 % de l'île. Ce patrimoine est une richesse de biodiversité qu'il nous appartient de préserver, mais aussi de valoriser à travers une politique environnementale et touristique ambitieuse, cohérente et durable.

Nous assurons aussi la gestion des infrastructures essentielles, notamment les 735 km de routes départementales qui sillonnent toute l'île et que nous nous aménageons et sécurisons quotidiennement. Le Département, a également en charge l'aménagement et l'entretien des 78 collèges publics de l'île, mobilisant plusieurs millions d'euros et près de 1 200 agents techniques territoriaux d'établissement d'enseignement.

Le Département participe également à nourrir La Réunion, étant le chef de file de la politique agricole, afin d'accompagner au mieux nos agriculteurs et de valoriser comme il se doit nos produits péi tout en sécurisant davantage l'alimentation en eau pour tous.

Notre engagement s'étend aussi aux domaines de la culture, du sport et de la coopération. Nous faisons rayonner notre histoire et notre patrimoine, soutenons la démocratisation de la pratique sportive et accompagnons nos athlètes vers l'excellence. Nous réaffirmons également le rôle de La Réunion en tant que terre de métissage, ouverte sur le monde.

Le Département, à travers ses missions obligatoires et facultatives, participe à construire La Réunion d'hier, d'aujourd'hui, et de demain : une île solidaire, bienveillante et résiliente. C'est dans cette dynamique que nous portons un ambitieux plan de transition écologique et solidaire, destiné à relever les défis environnementaux majeurs de notre temps.

Ce supplément vous présente tout ce que le Département fait pour vous au quotidien, grâce à un engagement constant de ses 50 Conseillers départementaux et de ses 6 000 agents, soucieux de contribuer au développement du territoire et à l'épanouissement humain.

Cyrille Melchior.

Président du Conseil départemental



Personnes âgées et/ou en situation de handicap

POUR L'INCLUSION ET LE « BIEN VIEILLIR »

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département assure la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, deux publics qui ont besoin d'un accompagnement renforcé. L'objectif est de favoriser le bien-vieillir de nos aînés, qu'ils puissent notamment continuer à vivre chez eux, dans un environnement sécurisé et bienveillant. Pour les personnes en situation de handicap, il s'agit d'assurer le meilleur accompagnement possible, pour leur autonomie et leur pleine inclusion dans la société.



LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en établissement
- Aide ménagère légale
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés
- Accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou d'une pathologie apparentée)
- Hébergement en maison de retraite
- Accessibilité du patrimoine départemental, dont certains sentiers

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Pass loisirs pour les personnes en situation de handicap
- Pass transport pour les personnes en situation de handicap
- Chèque santé pour les personnes âgées
- Aide ménagère facultative
- Répit Repos pour soulager les aidants
- Maisons des accueillants familiaux (MAF)
- Création d'une Cécibase
- Soutien aux associations et clubs de 3^e âge

Habitat

LA DIGNITÉ PAR LE LOGEMENT

Se loger est une condition primordiale de la dignité de chaque individu. Même si la politique du logement n'est pas une compétence directe, le Département y intervient à travers ses actions sociales. Il met par exemple en œuvre, avec l'Etat, le Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. L'essentiel des dispositifs est ainsi déployé de manière volontariste par la Collectivité.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Fonds de Solidarité pour le Logement

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Amélioration de l'habitat
- Aide à la régularisation du statut d'occupant
- Aide à l'accession à la propriété des locataires du parc social locatif



Petite Enfance

PROTÉGER LES FAMILLES

Le Département participe à l'accompagnement des enfants et de leurs familles. Il travaille notamment au développement de l'offre d'accueil de jeunes enfants, à la qualité de cet accueil, à la formation des professionnels, au soutien à la parentalité, au parcours des familles et à l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Centres de protection maternelle et infantile
- Centres de planification familiale
- Agrément d'assistant maternel
- Autorisation d'ouverture d'Établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Chèque Marmailles
- Aides à la création de Maisons d'assistants maternels
- Week-end parentalités
- Opération Premières pages
- Dispositif de TISF (Technicien Intervention Social Familial) périnatalité



Violences intrafamiliales (VIF)

LUTTER SANS RELÂCHE

La lutte contre les violences intra-familiales est une priorité majeure du plan de mandature 2021-2028. La Collectivité a notamment coconstruit un plan départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales en direction des enfants, qui permet de renforcer la détection de victimes et de garantir leur prise en charge.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Recueil et traitement des Informations Préoccupantes
- Actions et mesures de prévention
- Accompagnement social et éducatif
- Prise en charge des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance
- Relais familiaux

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- 14 Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie
- Soutien au tissu associatif et aux structures en charge de la mise à l'abri des personnes victimes de violences
- Conventionnement avec des taxis et VTC pour la mise à l'abri d'urgence



Aide sociale

INFORMER ET SOUTENIR FACE AUX DIFFICULTÉS

En tant que collectivité des solidarités, le Département gère de nombreuses prestations sociales, générales ou spécialisées, afin de mieux informer nos concitoyens sur leurs droits et aider les plus fragiles à faire face aux difficultés de la vie.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)
- Accompagnement des ménages face aux difficultés ou au maintien dans le logement

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Chèque d'accompagnement personnalisé alimentation-hygiène
- Aide à l'accompagnement des personnes médicalisées dans l'Hexagone (0 808 800 247)
- Rapatriement des dépouilles mortelles (0262 974 777)
- Caravane d'accès aux droits et à l'information
- Forum territorialisé de l'action sociale et de l'insertion
- Soutien aux acteurs de l'aide alimentaire

Jeunesse

PRÉPARER L'AVENIR AVEC ET POUR NOS JEUNES

La jeunesse est une priorité pour le Département. Au-delà de ses missions de protection de l'enfance, il mène de nombreuses actions visant à favoriser leur éducation à la citoyenneté, leur éveil et leur autonomie. La politique départementale vise l'épanouissement, l'enrichissement et l'ouverture des jeunes Réunionnais vers l'extérieur.

LA MISSION OBLIGATOIRE

- Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Révèl out talent
- Cellule d'insertion par l'innovation (CIPI)
- Prix départemental de l'excellence
- Académie des Dalons
- Nouveau Pack jeune citoyen (NPJC)
- Insertion par la mobilité professionnelle via le CNARM
- Bourse départementale
- Mise à disposition d'un contingent de logements à la Cité internationale universitaire de Paris
- Bourse doctorale

Insertion des publics bénéficiaires du RSA

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À CHAQUE PROJET

En tant que chef de file de l'action sociale et de l'insertion, le Département pilote la politique d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA. À ce titre il a notamment en charge l'élaboration du Programme départemental d'insertion. L'objectif de ce document est de guider la mise en œuvre sur le territoire de l'ensemble des mesures d'insertion menées par les partenaires en direction des Réunionnais afin de les accompagner au mieux vers une intégration socio-professionnelle durable.

LA MISSION OBLIGATOIRE

- Accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Financement des contrats aidés (Parcours Emploi Compétences et Contrats à Durée Déterminée D'Insertion) et des projets collectifs d'insertion
- Aides à la création d'entreprise pour les publics en insertion (PREFACE, ADEN, Tremplin pour l'activité des jeunes, Tremplin pour l'activité des gramounes)
- Aide Financière à l'insertion
- Tremplin pour l'insertion
- Insertion par les métiers de l'environnement
- Insertion par les métiers de services à la personne
- Accompagnement global
- Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi- R+



Culture

LA DÉMOCRATIE CULTURELLE EN PRIORITÉ

Le Département a pour ambition de partager la culture partout où cela est possible. Pour ce faire, il met en œuvre une politique culturelle dynamique et volontariste qui dépasse son champ de compétence obligatoire relatif à la gestion des archives départementales. En plus du soutien à la création artistique et à la diffusion via des aides aux acteurs culturels : musique, théâtre, danse, arts visuels, audiovisuel, littérature et patrimoine, la Collectivité met aussi en place diverses opérations d'envergure pour restaurer ses équipements et ses sites patrimoniaux.

LA MISSION OBLIGATOIRE

- Gestion des archives départementales

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Aides aux acteurs culturels : artistes et associations
- Aide pour l'accès aux équipements culturels pour le public scolaire
- Organisation de résidences d'artistes : bourse de création et aide à la production
- Gestion et développement des équipements culturels départementaux : Iconothèque historique de l'océan Indien, Lazaret de la Grande Chaloupe, Musée historique de Villèle, Musée Léon Dierx, Artothèque, Muséum d'Histoire Naturelle, Musée du Sel, Bibliothèque départementale, Théâtre de Champ-Fleuri et Théâtre de Plein Air, Le Sud de Saint-Pierre.



Sport

LA RÉUNION, TERRE DE SPORTIFS ET DE CHAMPIONS

Le Conseil départemental s'engage dans le développement du sport à La Réunion, bien que cette compétence lui soit facultative. En valorisant le sport comme vecteur de cohésion sociale et de bien-être, il contribue à la dynamique sportive et au rayonnement de La Réunion aussi bien à l'échelle locale qu'au niveau, régional, national et international.

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Aide au déplacement aérien pour les sportifs âgés de 12 à 18 ans
- Aide au sport et aux sportifs de haut niveau
- Aide aux clubs, ligues et comités
- Aide aux pôles de haut niveau
- Challenge sportif départemental des collèves et soutien à l'UNSS





Routes **SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS**

Le Département veille à maintenir les meilleures conditions de circulation sur le réseau routier dont il a la charge.

Il assure l'entretien, la gestion et l'exploitation de 735 km de routes départementales et des ouvrages d'art qui s'y trouvent pour améliorer leur longévité et les conditions de circulation.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Entretien du réseau routier départemental

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Plan de suppression des radiers
- Aménagements cyclables
- Aménagement d'itinéraires existants
- Radars pédagogiques

Collèges

AGIR POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Département a la responsabilité des collèges publics, dont il assure la construction, la réhabilitation, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement. Mais il favorise aussi l'éducation des collégiens à la citoyenneté, à l'autonomie, à l'ouverture au monde et les sensibilise au développement durable.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Construction et équipement des collèges
- Gestion des personnels techniques
- Organisation de la restauration scolaire
- Budget alloué aux établissements privés

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Conseil départemental des jeunes (CDJ)
- Passeport éducatif du collégien
- Divers concours : embellissement des collèges, esport...
- Transport pour découvrir des équipements culturels et des espaces naturels sensibles
- Développement et promotion du sport via l'UNSS



Aménagement **INVESTIR POUR LE TERRITOIRE**

Le Département est un acteur majeur de l'aménagement du territoire et du développement économique à travers son patrimoine départemental qu'il s'attache à valoriser. Depuis 2018, il soutient financièrement les communes dans leurs actions, grâce à la création du Pacte de Solidarité Territoriale (PST), puis du Pacte Département et Territoires (PDT). Ces pactes favorisent un accompagnement adapté aux besoins des Communes et des CCAS.

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- 280 M€ investis pour les communes entre 2018 et 2026
- Valorisation du golf de L'Etang-Salé
- Réhabilitation de l'Hôtel des Thermes à Cilaos
- Développement de la Zone arrière portuaire
- Réaménagement du Carré Rontaunay à Saint-Denis



Agriculture

VISER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le Département accompagne l'essor d'une agriculture réunionnaise forte. Ses dispositifs, comme le Plan Agripéi ou le Projet alimentaire territorial, visent à conforter les filières existantes, notamment pour répondre aux besoins du marché intérieur et atteindre la souveraineté alimentaire. La Collectivité accompagne aussi les exploitants dans la transition de leurs pratiques face au contexte de réchauffement climatique.



LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Analyse d'hygiène alimentaire et de santé animale
- Contrôle du morcellement des terres agricoles

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Financement d'unités de transformation
- Irrigation des terres agricoles
- Gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural : aménagement des terrains, modernisation des exploitations, encadrement technique...
- Aides à la relance des productions post événement climatique
- Soutien à la filière fruits et légumes
- Soutien à la filière plantes aromatiques
- Plan Agripéi 2030
- Label 100% Réunion
- Financement des Amapéi (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne)
- Organisation de marchés péi et du Village Réunion au Salon international de l'agriculture de Paris

Eau

SÉCURISER ET ÉQUILIBRER LE TERRITOIRE

Le Conseil départemental met en œuvre l'aménagement hydraulique de l'île, avec des équipements structurants (transfert des eaux, interconnexions, périmètres irrigués) permettant une répartition et une distribution équilibrée de la ressource sur l'ensemble de l'île.

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Analyse des eaux et de l'air
- Valorisation des eaux usées traitées
- Aménagements hydrauliques structurants
- Gestion globale de l'eau
- Réhabilitation de retenues collinaires



Environnement

PRÉSERVER ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE NATUREL

Le Département a la charge de la politique de protection et de préservation des Espaces naturels sensibles et intervient sur de nombreux sujets comme la biodiversité, les déchets ou les chemins de randonnée.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Gestion des forêts départementales avec l'ONF
- Aménagement de 800 km de sentiers
- Gestion des Espaces naturels sensibles
- Lutte contre les espèces exotiques invasives
- Gestion du Service départemental d'incendie et de secours : lutte contre les feux de forêt, protection des biens et des personnes, plan de casernement, équipement...

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Plan climat Energie du Département de La Réunion
- Plan départemental 1 million d'arbres
- Aménagement d'aires de pique-nique
- Dotation biodiversité pour les collèges

Transition écologique

UN ENGAGEMENT EXEMPLAIRE POUR LA PLANÈTE

Pour réduire son empreinte carbone et lutter contre le réchauffement climatique, le Département a déployé une cinquantaine d'actions dans le cadre de son Plan de transition écologique et solidaire, entièrement volontariste. Avec pour objectif d'être éco-exemplaire et de participer à la conversion des politiques publiques.

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Verdissement du parc automobile
- Schéma des achats responsables
- Clause environnementale dans 100% des marchés publics
- Plan Négawatt de sobriété électrique
- Objectif zéro déchets
- Fête de la nature et Rendez-vous nature
- Budget d'initiative citoyenne
- Plan alimentaire territorial
- Label 100% Réunion
- Equipement des collèges en tables de tri contre le gaspillage
- Promotion de l'économie circulaire
- Actions de sensibilisation dans les collèges ou auprès du grand public
- Formation des agents à la Fresque du climat



Tourisme

LES HAUTS, ATOUTS TOURISTIQUES MAJEURS

Si la compétence tourisme est partagée entre l'État, les Régions, les Départements et les Communes, le Conseil départemental est propriétaire et gestionnaire de nombreux sites incontournables de l'île. Il en assure la protection et la mise en valeur, et il y favorise un accès du public qui soit durable et soutenable.

LES MISSIONS OBLIGATOIRES

- Gestion de 800 km de sentiers
- Valorisation du Jardin de l'Etat et du Jardin botanique de Mascarin
- Elaboration du Schéma directeur d'aménagement
- Reconstruction des éco-gîtes du Piton de la Fournaise et du Piton des Neiges
- Plan départemental des espaces, sites et itinéraires
- Gestion de 10 gîtes publics

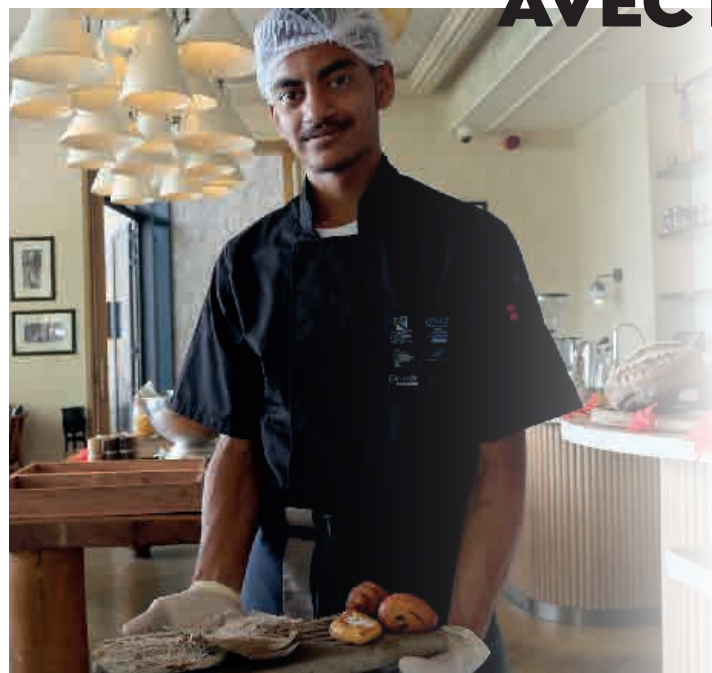
LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Gestion des thermes de Cilaos
- Aménagement des aires de pique-nique
- Création de la Route des musées et des jardins
- Participation au Comité réunionnais du tourisme
- Aménagement du belvédère du Maïdo



Coopération

RENFORCER LES LIENS AVEC LES PAYS VOISINS



La Réunion occupe une position stratégique au carrefour de l'Afrique, de l'Asie et des îles voisines. Bien que la coopération régionale ne soit pas une compétence obligatoire, la Collectivité s'y engage activement dans une démarche de solidarité et de co-développement. Cette dynamique renforce l'intégration de La Réunion dans son environnement géographique tout en valorisant son ancrage français et européen.

LES + DÉCIDÉS PAR VOS ÉLUS

- Subventions aux associations pour des projets de coopération dans plusieurs domaines : éducation, santé, souveraineté alimentaire, insertion des jeunes, francophonie, culture, sports, égalité femme/homme...
- Cofinancement de projets de mobilité des jeunes dans la zone océan Indien : missions de service civique à l'international, missions de Volontaires de Solidarité internationale, mobilité des apprentis



B I C

Budget Initiative Citoyenne

2025



Donnez vie à vos idées !

Qui peut participer ?

Citoyens, groupes de citoyens, associations, établissements scolaires.

Quel est l'objectif ?

Contribuer à améliorer le quotidien et le cadre de vie de son environnement.

Quelles conditions sont requises ?

Votre idée doit être 100 % locale, viser l'intérêt collectif des Réunionnais, être à but non lucratif et réalisable en 6 mois.

Les thématiques possibles ?

Transition écologique et solidaire, culture, patrimoine, action sociale, vie chère, mobilité, lutte contre les addictions, les discriminations et le harcèlement...

CALENDRIER

ÉTAPE 1

Appel à initiatives

MARS-MAI



ÉTAPE 2

Analyse en cours

JUIN-AOÛT



ÉTAPE 3

Vote en cours

SEPTEMBRE



ÉTAPE 4

Les lauréats

OCTOBRE



Rendez-vous sur la plateforme www.budgetcitoyen.departement974.fr

Avec vous, construisons des projets citoyens